

PRESENTATION de l'ÉCOLE

Pour Septembre 2025



HISTORIQUE et PRESENTATION GENERALE

❑ C'est en 1865 que Monsieur Lucas crée à Ancenis la première école de garçons à l'endroit où se trouve maintenant la place de la poste. C'est une école privée appartenant au directeur. En 1930, l'école devient paroissiale et s'installe rue Barème, dans l'actuel 'Centre Gerbaud'. Les effectifs vont augmenter rapidement pour atteindre jusqu'à 200 élèves en 1939.

C'est en 1955 que l'école prend le nom d'école Saint-Louis de Gonzague. En 1958, les Frères de Ploërmel prennent la direction de l'école qu'ils tiendront jusqu'en 1994. Au cours des années 1963-1965, c'est la construction de l'actuelle école Saint-Louis où cohabitent à l'époque des classes primaires et des classes de collège. Dès 1968, ces classes sont transférées au Collège Saint Joseph. L'école Saint-Louis redevient donc école Maternelle et primaire.

Depuis 2012, l'école Sainte Anne et l'école St Louis de Gonzague forment un seul établissement dénommé **Ste Anne.**

❑ Mr Nathanaël GOURAUD, chef d'établissement depuis la rentrée 2018, s'efforcera de se rendre disponible lorsque vous le souhaitez. Il est présent sur le site Saint Louis de Gonzague les lundi et mardi matin ; les jeudi et vendredi après-midi.

❑ L'école se compose de 7 classes : 2 maternelles, 4 primaires, 1 dispositif ULIS ; et d'un poste d'enseignement spécialisé.

En PS-MS	Mme TRUCHON Florence	En CM1-CM2	Mme SCHOTTE Agathe
ASEM	Mme GUILLOTEAU Alexandra	Coord. ULIS	Mme GUILLET Anne
En GS-CP	Mme JOURDON Stéphanie	AVS	Mme CHARLERY Florence
ASEM	Mme DENIS Stéphanie	E. Spécialisée	Mme HOLLANDE Emilie
En CE1-CE2	Mme DELLIAUX Hélène	Bcd/inform.	Mme CHEMIN Maud
En CE1-CE2	Mme VOILLET Céline	Secrétariat	Mme PHILIPPEAU Christelle
En CM1-CM2	Mme BOUTIN Alexandra	Agent service	Mme COTTIER Sophie

❑ L'école Sainte-Anne ; c'est aussi :

- un OGEC : Organisme de Gestion des Ecoles Catholique d'Ancenis qui assure et gère le fonctionnement des écoles Sainte-Anne et Saint-Louis
- une A.P.E.L : Association de Parents d'élèves qui assure le lien entre parents et les enseignants, soutient et anime la vie de l'école.

ECOLE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

- La transmission de la Foi par la catéchèse n'est pas une tâche confiée à l'école. Elle est organisée par la paroisse Sainte-Marie en Pays d'Ancenis sur le secteur d'Ancenis. Si vous souhaitez que votre enfant soit catéchisé, vous devez donc prendre contact avec les responsables de la Paroisse (Père Yvon Barraud : 02.40.83.01.51 et Mme MAILLAUD KTcommunion@outlook.fr). Nous avons à cœur de transmettre toutes ces informations...
- Cependant, l'éveil religieux est une tâche éducative importante. Elle est de la responsabilité des parents en famille. Elle est aussi une des missions de l'école catholique. Nous essayons de l'accomplir, dans le respect de chacun, par des temps de dialogues en classe, par des projets particuliers proposés au cours de l'année, particulièrement en lien avec les fêtes de Noël et Pâques, par des temps de culture religieuse ou sous forme de 'débats' dans les classes des plus grands. Certaines activités s'adressent à tous et sont donc obligatoires. D'autres seront des propositions libres pour les élèves volontaires.
- L'Éducation à la Foi, c'est aussi créer et vivre dans un climat 'au goût d'Évangile'. Quelques soient nos cheminements personnels, nous sommes tous invités à créer cette atmosphère par la fraternité, la tolérance, l'entraide, l'accueil des plus faibles...

LES CLASSES MATERNELLES

Relations avec les enseignants :

L'enfant est au centre de la vie de l'école. Parents et enseignants ont un rôle complémentaire pour assurer sa croissance intellectuelle et humaine. La concertation et le dialogue constructifs sont donc nécessaires pour la favoriser au maximum



- Les enseignant(e)s tout au long de l'année, vous tiendront au courant des activités de la classe.
- Une réunion de parents a lieu au cours du premier trimestre pour présenter la vie et les activités de la classe.
- Les enseignant(e)s restent à votre disposition pour parler de votre enfant personnellement. Pour un entretien plus long, prenez un rendez-vous.
- Vous pourrez, toute l'année, être sollicités par les enseignant(e)s pour accompagner les classes (bibliothèque, sorties, promenades, ...) ou aider à encadrer des activités. Merci d'avance de votre participation.

Et vous, parents...

- Prêtez la plus grande attention à ce que votre enfant peut rapporter, à ce qu'il raconte. Encouragez et admirez. Témoignez de l'intérêt...
- Veillez également à bien lire les informations et différents avis qui vous sont communiqués par affichage ou dans la 'pochette ou cahier de correspondance'.
- Votre participation à la vie de l'école reste également un élément important de son dynamisme. Toute l'année, s'échelonneront fêtes, activités, projets divers auxquels vous serez conviés. Cela peut-être aussi au sein des associations de parents (OGEC et APEL) sur lesquelles nous pouvons particulièrement compter.

LES CLASSES ELEMENTAIRES

Lien école-famille :

- La régularité dans le travail est une clé de la réussite. Le suivi des apprentissages quotidiens est important. Aidez votre enfant dans son travail journalier. Vérifiez souvent son cahier de correspondance, son agenda ou son cahier de texte, son cartable.
Veillez régulièrement à ce que votre enfant ait bien ce qu'il lui faut pour travailler : les cahiers sont fournis par l'école. Tout au long de l'année les menues fournitures (crayons, gommes, règles) seront à renouveler par la famille.
 - Des bilans réguliers vous seront communiqués et permettront de faire le point. Cela peut être l'occasion de rencontrer l'enseignant. Ces rencontres sont très importantes (même si tout va bien). Il est préférable de prendre rendez-vous quelques jours à l'avance.
 - L'école bénéficie d'un poste d'enseignement spécialisé qui permet à des enfants rencontrant des difficultés de recevoir une aide personnalisée ou en petits groupes.
 - Une réunion de parents a lieu au cours du 1er trimestre pour présenter la vie et les activités de la classe.
 - Conformément aux programmes, et pour répondre aux difficultés que les enfants rencontrent nous proposons régulièrement un temps d' « activités pédagogiques complémentaires » par petits groupes pour des enfants qui pourraient avoir besoin d'une aide ponctuelle. La famille est informée par l'enseignant de la proposition de ces ateliers.
 - Tout au long de l'année, selon les niveaux et les projets de classe, différents partenaires peuvent intervenir auprès des élèves : animateurs sportifs mis à disposition par la municipalité d'Ancenis pour l'encadrement des activités d'EPS, intervenants qualifiés (musique, danse ou théâtre, arts visuels par exemple) ...
 - Au cours de l'année, diverses activités sportives ou culturelles (sorties, spectacles, animations, visites...) seront proposées. Elles sont obligatoires sauf pour des raisons explicites. Le concours des parents peut être sollicité pour l'encadrement ou l'accompagnement. Merci d'avance de votre participation.
-  ***Pour bien préparer la rentrée, un dossier est adressé aux familles en début juillet avec toutes les indications pratiques et utiles.***
-  ***Nous proposons également un temps d'accueil et de rencontre juste avant la rentrée scolaire qui permet à chaque famille et enfant de venir prendre contact avec l'enseignant(e) avant le 'jour J' de la rentrée ...***

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LES HORAIRES :

Matin : 8h45 - 12h00

Semaine de 4 jours.

Après-midi : 13h45 - 16h45

Pas de classe le mercredi matin.

L'école est ouverte 10 min avant la classe. Merci de respecter ces horaires.

Téléphones utiles : Site Saint-Louis : 02.40.83.03.72

Ste Anne : 02.40.83.12.14

Accueil ouvert lundi après-midi – jeudi matin – vendredi toute la journée

LES TARIFS (2023-2024) :

- Le conseil d'Administration de l'OGEC a fixé le montant de la scolarité à :
37,5 € par mois sur 10 mois soit **375 € à l'année** par enfant quelle que soit la commune de résidence. Règlement possible par chèque ou par prélèvement automatique.
- Un **forfait annuel de 31 €** est demandé en début d'année pour participer aux frais pédagogiques (fournitures, photocopies, fichiers, etc. ...)
- Au cours de l'année, différentes animations seront proposées aux élèves (spectacles, visites, sorties...). Il peut être demandé aux familles de participer aux frais, lors des séjours découvertes.

Remarques :

- L'école a un contrat d'Association avec la commune d'Ancenis. La municipalité verse un forfait communal calculé par rapport au coût de fonctionnement de l'école publique. Votre contribution couvre les frais d'investissement, d'entretien, de personnel non-enseignant, les services de l'Enseignement Catholique et les indemnités de direction... non pris en charge dans ce forfait.
- Nous savons que les situations des familles sont diverses et, dans le contexte économique, peuvent parfois devenir difficiles. Si vous êtes en difficultés financières, n'hésitez pas à en parler ; nous pouvons trouver des solutions. **Vous pouvez prendre contact avec le Chef d'établissement.**

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS :



L'**OGEC (Organisme de Gestion)** est l'association de parents bénévoles qui assure la gestion des établissements et l'utilisation des fonds publics ou privés pour le bon fonctionnement des écoles. Il assure la fonction d'employeur légal des personnels d'administration et de service. Il est responsable du patrimoine immobilier et mobilier, de l'équipement matériel de l'école. Il veille à l'entretien, à l'adaptation, à la sécurité et conformité des locaux. Il organise et finance les travaux nécessaires...



L'**APÉL (Association des Parents d'Elèves)** est l'association de parents bénévoles qui vise à accueillir, informer les familles, animer, soutenir les projets pédagogiques et la vie de l'établissement, représenter tous les parents dans les diverses instances ou près du chef d'établissement... Elle organise divers projets et manifestations (vide-grenier...)



SITE SAINTE ANNE
76 bd Ottoman - 02 40 83 12 14
SITE SAINT LOUIS DE GONZAGUE
70 rue Barême - 02 40 83 03 72



2024-2025

SERVICES PROPOSES

LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL DU MERCREDI

Un service de restauration est à votre disposition régulièrement ou occasionnellement pour les enfants de maternelle ou de primaire. La gestion est municipale et les inscriptions sont à effectuer auprès du service scolaire de la Mairie. Depuis la rentrée de septembre 2009, les enfants vont déjeuner sur le site de « Pom'd'Api » près de l'école Camus.

Renseignements : Mme Garreau et Mme Rolland – Service scolaire

Mairie d'Ancenis : 02.40.83.87.07

Vous trouverez tous les renseignements utiles (modalités, règlement, tarifs, menus...) sur le site de la mairie d'Ancenis : http://www.ancenis.fr/La-restauration-scolaire.html#onglets_content_2

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (OGEC) :

L'OGEC met en place un service d'accueil avant et après la classe à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Il est à votre disposition régulièrement ou occasionnellement pour les enfants de maternelle ou de primaire.

L'enfant sera accueilli par du personnel formé, dans les locaux de l'école où il pourra jouer, se détendre, se reposer en fonction de son rythme et de ses besoins. Le soir, les élèves du primaire auront la possibilité de faire leurs leçons sous la forme d'une 'étude accompagnée', certains jours de la semaine. Le matin, les enfants arrivant avant 8h peuvent apporter un goûter. De même le soir, la garderie commence par un goûter que vous devez fournir.

Tous les renseignements sont communiqués dans le courrier de rentrée.

Tarifs moyens 2023-2024 :

- 1,90 € la demi-heure (1,65 € à partir du 2^e enfant)
- Forfait à partir de 55€/mois (45€/mois à partir du 2^e enfant).

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies sur les formulaires ci-joints sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'école Sainte Anne sous la responsabilité du chef d'établissement M GOURAUD, pour les besoins de votre inscription et de la scolarité de votre enfant.

Les données collectées sont destinées au secrétariat de l'établissement et pourront être communiquées aux administrations : Ministère de l'Education Nationale, Mairies, Rectorat, Inspection Académique, Direction Diocésaine, Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant le secrétariat de l'école.

QUELQUES POINTS DE REGLEMENT

Les entrées et sorties, l'accès à l'école :

- ❑ Le matin, l'accueil des enfants se fait à partir de 8h35 dans les classes ou dans le hall. En maternelle, le moment de la rentrée est toujours un moment de rupture (pour l'enfant et les parents). Aidez votre enfant à bien vivre ce temps. Au-delà de 8h45, vous veillerez à ne pas vous attarder pour que l'enseignant(e) puisse commencer les activités.

Attention : **pour des questions de sécurité, les portails sont fermés après 8h45 et 13h45.**

- ❑ Pour les sorties de 12h et de 16h45, on vient chercher les enfants de maternelle. Les enfants du primaire sont accompagnés par un enseignant jusqu'au portail où ils attendent (on ne joue pas sur la cour, ni autour du bâtiment, ni sur les pelouses...).

Important : Si la personne qui vient habituellement chercher l'enfant change, merci de prévenir l'enseignant(e) par écrit ou par mail.

Attention : **tous les élèves doivent impérativement avoir quitté l'établissement à 12h10.**

- ❑ Le midi, les portes ne sont ouvertes qu'à 13h35. N'envoyez pas les enfants du primaire avant : ils seraient seuls, sans surveillance et sous votre responsabilité...
- ❑ En primaire, les manières de quitter l'école sont diverses (certains rentrent à pied, d'autres en vélo, d'autres en voitures particulières (seul ou à plusieurs), d'autres encore par les transports scolaires... Cette diversité rend difficile le contrôle des sorties. Ceux qui rentrent seuls, le peuvent uniquement à partir du CE2, et munis d'une carte verte, demandée à l'école par les responsables légaux.

Attention : Le soir, à partir de 17h00, **les enfants restés seuls iront systématiquement à la garderie** où on viendra les chercher : aucun enfant ne peut rester seul sur le parking ou sur la cour.

Merci de respecter strictement tous ces horaires, par respect pour le travail des enseignants qui assurent la surveillance de ces sorties et qui ont d'autres tâches à assumer (rendez-vous, réunions, corrections ...)

Les absences :

- ❑ Toute absence, prévue ou imprévue, - même en classe maternelle - doit être signalée à l'école au plus tôt (par téléphone si besoin) et justifiée par écrit (des bulletins d'absence sont à disposition dans le cahier ou la pochette de liaison).
- ❑ La classe et les activités scolaires sont obligatoires pour tous dès la Petite Section. La régularité est une nécessité pour une meilleure réussite des apprentissages.

- Si un enfant est malade (état grippal, rhinopharyngite, gastro...), il se remettra plus vite s'il reste en garde et évitera la propagation des virus. Dans tous les cas, l'école n'étant pas autorisée à administrer des médicaments, le médecin devra adapter le traitement à la vie scolaire. **AUCUN MÉDICAMENT NE SERA AUTORISÉ À L'ÉCOLE.** Les enfants ne doivent pas venir en classe avec des médicaments sous quelque forme que ce soit dans leurs poches ou leurs cartables.

Règles de vie pour les élèves :

- Nous demandons aux élèves d'avoir à l'égard des enseignants, du personnel de service et de toutes personnes intervenant dans l'école une attitude correcte, basée sur la simplicité, l'obéissance et la politesse (pensons aux : 'bonjour', 'merci', 'au revoir'...)
- Les enfants, entre eux, doivent apprendre à se respecter : ils éviteront les jeux violents, les disputes, les moqueries... Le temps de la récréation est souvent un moment et un lieu de difficultés et de conflits : les élèves se conformeront aux règles particulières expliquées et affichées en classe et sous le préau.
- Ils seront attentifs à respecter le matériel : leurs propres affaires d'abord, celles des autres et tout ce qui est mis à leur disposition dans l'école et les classes, en particulier les manuels et fichiers scolaires et les livres (BCD ou médiathèque). Le matériel détérioré sera facturé.
- Pour vivre dans un environnement agréable, les enfants auront le souci de maintenir la propreté sur la cour, dans les locaux ou les sanitaires.
- Objets personnels : Nous déclinons toute responsabilité quant aux objets de valeur apportés par les enfants à l'école (bijoux, jeux divers, argent de poche...). Pour éviter les problèmes, mieux vaut ne pas en apporter. En particulier, nous rappelons que les jouets de la maison ou les objets personnels (cartes Pokémon ou autres, cartes de foot, bracelets élastiques forme...) sont formellement interdits à l'école.
- Confiseries : Nous acceptons les gâteaux et les bonbons distribués en classe pour fêter les événements : anniversaire... Sinon, pas de bonbons, chewing-gum, etc. à l'école. Mieux vaut, si besoin, prévoir un petit goûter à la récréation (si vous le jugez nécessaire !). Par contre pas de goûter pour la récréation de l'après-midi.
- Tenues vestimentaires : À l'école une tenue correcte est exigée... veillez aussi à une tenue pratique pour la vie collective (éviter par exemple aux beaux jours, les claquettes ou les tongs...). Pour les séances de sport, les élèves du primaire devront porter une tenue adaptée (survêtement ou short, baskets...).
- Beaucoup de vêtements sont régulièrement 'abandonnés' puis égarés ! Il est donc important aussi que tous les vêtements et objets personnels soient marqués au nom de l'enfant.

DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION

Pièces à fournir pour constituer le dossier d'inscription :

- La fiche d'inscription ci-jointe
- la fiche de renseignements ci-jointe

- la photocopie du livret de famille (en entier)
- la photocopie du carnet de santé (vaccinations)

- une enveloppe grand format (229x324 mm) à votre adresse précise et affranchie à 3€20 (tarif 'lettre verte' jusqu'à 250g = 4 timbres verts).

Pour un enfant déjà scolarisé :

- un certificat de radiation de l'école précédente
- la copie du dernier bilan périodique
- le livret scolaire (LSU)
- la fiche 'cursus scolaire' ci-jointe

En cas de séparation ou divorce :

- une copie de la décision de justice précisant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale
- l'accord écrit du parent non présent.

PORTES OUVERTES :
Vendredi 28 février 2025
17h-19h



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet :

<https://www.ecoles-privees-ancenis.fr/>

